

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2418

25 octobre 2007

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	116034	International-Rali S.A.	116051
Allmende S.A.	116032	Lucky Investments S.A.	116047
Beautymed Holding S.A.	116032	Malderen S.A.	116056
Blue Moon Investments	116055	Metatech International S.à r.l.	116047
Carelog S.à r.l.	116052	Millet S.A.	116030
Cheval Noir S.à r.l.	116052	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G. .	116046
Cheval Noir S.à r.l.	116064	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	116018
Cofingest S.A.	116046	Occimed S.à r.l.	116060
Corinto S.A.	116064	PI-TE S.A.	116034
Corum Group International S.à r.l.	116028	Ramble Holding S.A.	116031
D2 Legal S.A.	116057	RivCore Amstel 3 S.à r.l.	116038
De Angelis Group S.à r.l.	116055	Sefi One S.A.	116063
Dia-Vin	116018	S&F Participations S.à r.l.	116033
Egon Jewellery S.A.	116037	Siriade S.A.	116037
Eurgas Lux S.A.	116028	Société Adramco S.A.	116026
E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l. .	116053	Solar Capital Luxembourg I	116059
Faccio International S.à r.l.	116052	Springboard S.A.	116051
Floris S.A.	116027	Swisscamel S.A.	116051
Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg	116029	Transsoder S.A.	116034
Frank's Trinidad Holding S.à r.l.	116064	Twentieth Emerald S.à r.l.	116059
Gemstone Holding S.A.	116033	Validus Investments S.A.	116028
Glycine S.A.	116051	Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.)	116061
Green Duck S.A.	116052	Wide Bridge S.A.	116058
Guillain Holding S.A.	116033	Zin S.A.	116032
Headlight Holding S.A.	116060		
Hot Water S.A.	116018		
International Maccaferri Gabions Holding Company S.A.	116027		

Dia-Vin, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007115262/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09744. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Hot Water S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Signature.

Référence de publication: 2007115265/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09756. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 131.951.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) AMENTUM LUX S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 125.579,

2) STICHTING ROCKET FINANCE I, a foundation, (STICHTING) established under the laws of the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34265864, having its registered office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam.

3) STICHTING ROCKET FINANCE II, a foundation, (STICHTING) established under the laws of the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34265867, having its registered office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam.

The appearers for the above are here represented by Mr Laurent Massinon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name NEXT GENERATION AIRCRAFT FINANCE 3 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing and remarketing of aircraft and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

3.2 In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell aircraft and finance such acquisitions through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

3.3 The Company may, directly or indirectly, hold or dispose of interests and participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies with the same or similar purpose as in the preceding paragraphs.

3.4 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3.6 For the accomplishment of its purpose, the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Board of managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The Manager(s) need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers and opposite interest.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3 In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. The relevant Manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

13.8 The following measures of the Board of Managers require the prior approval of (i) a majority of the Shareholders (ii) representing half of the share capital at least:

(a) decisions on personnel;

(b) borrowing and granting of loans as well as the provision of guarantees amounting to more than EUR 25,000.- in each case;

(c) investments amounting to more than EUR 25,000.- in each case;

(d) conclusion of contracts with ongoing rights and obligations, insofar as the obligations resulting from the contract amount to more than EUR 25,000.- in each case;

- (e) conclusion or amendment of business management contracts;
- (f) decisions on the remarketing of the Company's assets;
- (g) business dealings outside of the usual day-to-day business of the Company.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
STICHTING ROCKET FINANCE I	225
STICHTING ROCKET FINANCE II	30
AMENTUM LUX S.à r.l.	245

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, STICHTING ROCKET FINANCE I, STICHTING ROCKET FINANCE II and AMENTUM LUX S.à r.l. representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Manager of the Company for an undetermined period:

- DOMELS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B104.715.

2) The Company shall have its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour d'août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AMENTUM LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand- duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 3-5, Place Winston Churchill Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.125.579.

2) STICHTING ROCKET FINANCE I, une fondation (STICHTING) établie sous les lois des Pays-Bas, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34265864, ayant son siège social aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam.

3) STICHTING ROCKET FINANCE II, une fondation (STICHTING) établie sous les lois des Pays-Bas, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34265867, ayant son siège social aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam.

Les comparantes ci-dessus sont représentées par Monsieur Laurent Massinon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NEXT GENERATION AIRCRAFT FINANCE 3 S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» d'aéronefs et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objets susmentionnés.

3.2 Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre des aéronefs et financer ces acquisitions par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

3.3 La Société peut, directement ou indirectement, détenir des intérêts et des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont le même objet ou un objet similaire que celui décrit dans les paragraphes précédents.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des prêts a ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.6 A l'occasion de la réalisation de son objet, la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En complément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de gérance et intérêt opposé.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3 Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné ne peut prendre part à cette délibération, et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de ce conflit d'intérêt éventuel lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 10. Représentation de la société et intérêt opposé. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

13.8 Les décisions suivantes de la gérance ne sauraient être prises sans accord préalable (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins la moitié du capital social:

- (a) décisions concernant le personnel;
- (b) emprunts et octroi de prêts ainsi que les conditions de garanties d'un volume dépassant un montant de EUR 25.000,-;
- (c) investissements d'un volume dépassant un montant de EUR 25.000,-;
- (d) conclusion d'un contrat source de droits et d'obligations continus dès lors que les obligations résultant de ce contrat dépassent un montant de EUR 25.000,-;
- (e) conclusion ou modification d'un contrat de gestion d'affaires;
- (f) décisions concernant le «remarketing» des biens de la Société;
- (g) affaires dépassant la gestion quotidienne des affaires de la Société.

Chapitre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Chapitre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
STICHTING ROCKET FINANCE I	225
STICHTING ROCKET FINANCE II	30
AMENTUM LUX S.à r.l.	245

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, STICHTING ROCKET FINANCE I, STICHTING ROCKET FINANCE II et AMENTUM LUX S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant de la Société pour une période indéterminée:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104.715.

2) Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des même comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Massinon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007. Relation: EAC/2007/10110. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115206/239/422.

(070132082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Société Adramco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.004.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

la société NORCO DEVELOPMENT LIMITED une société régie par les lois de Belize, établie et ayant son siège social à c/o JASMINE COURT, 35A Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize,

ci-après dénommée: «le mandant»,

ici représenté par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernière est ici représentée par:

a) Madame Linete Furtado, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 avril 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissants en leurs susdites qualités, ainsi qu'au nom et pour compte du mandant prénommé, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société SOCIETE ADRAMCO S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 39 004, a été constituée suivant acte notarié du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 du 29 mai 1991 (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 4 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 20 novembre 1997.

II.- Que le capital social de la Société est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix huit cents (24,78 EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Furtado, F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8000. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115219/239/57.

(070132096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 16.271.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115470/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Floris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 98.107.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 3, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115510/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Validus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115511/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Eurgas Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.234.

—
Extrait des résolutions du liquidateur prises en date du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115485/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Corum Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.784.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007115235/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09984. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006

EXERCICE 2006 (EN EUR)

Patrimoine au 31 décembre 2005			
FORTIS	17.800,09		
		17.800,09	17.800,09
Recettes de l'exercice			
Dons	9.233,90		
		9.233,90	
Dépenses de l'exercice			
Frais admin.	104,48		
Dons	9.233,90		
		9.233,90	
Patrimoine au 31 décembre 2006			
FORTIS	17.695,61		
		17.695,61	17.695,61
		Excédent des dépenses sur les recettes	104,481

PREVISIONS POUR 2007 (EN MILLIERS D'EUR)

	<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>
Dons	15,00	Dons	15,00

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

Signature/ Signature

La Présidente / Le Trésorier

Rapport des réviseurs de caisse à l'Assemblée Générale

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil d'Administration de la Fondation, nous avons contrôlé les comptes de recettes et dépenses préparés par le Comité de l'Association pour l'exercice social couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Nos contrôles ont été effectués par sondages et sur base des documents justificatifs. Les comptes renseignent un excédent de dépenses de 104,48 euros pour la période sous revue.

Nous avons également contrôlé le patrimoine social de l'Association au 31 décembre 2006. Ce patrimoine s'élève à 17.695,61 euros.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur ces comptes.

Luxembourg, le 20 février 2007.

J. Grosjes / A. Hacart-Meyers

Réviseurs de caisse

EXERCICE 2006 (EN EUR)

Patrimoine au 31 décembre 2005			
FORTIS	17.800,09		
		17.800,09	17.800,09
Recettes de l'exercice			
Dons	9.233,90		
		9.233,90	
Dépenses de l'exercice			
Frais admin.	104,48		
Dons	9.233,90		
		9.233,90	
Patrimoine au 31 décembre 2006			
FORTIS	17.695,61		
		17.695,61	17.695,61

116030

Excédent des dépenses sur les recettes 104,481

PREVISIONS POUR 2007 (EN MILLIERS D'EUR)

Recettes	Dépenses
Dons 15,00	Dons 15,00

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

M.-F. Glaesener / R. Kremer

La Présidente / Le Trésorier

Membres 2007

- Marie-Françoise Glaesener, présidente
- Jeff Erpelding, vice-président
- André Elvinger, membre, ancien président
- Malou Majerus, membre, ancienne vice-présidente
- Remy Kremer, trésorier
- Claude Medernach, secrétaire générale
- Claudine Bechet-Metz, membre
- Tom Loesch, membre
- Enrico Lunghi, membre
- Jean-Luc Mousset, membre
- Jean Petit, membre
- Romain Poos, membre
- Guy Thewes, membre
- Robert Frankle, conseiller
- Mady Mailliet, conseiller
- Séverine Zimmer, conseiller et secrétaire générale adjointe
- Anne Hengen-Schwall, conseiller
- Julien Alex, conseiller

Référence de publication: 2007115578/250/83.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09292. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Millet S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLET S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 19.405 constituée suivant acte reçu en date du 19 mai 1982, publié au Mémorial C numéro 195 du 13 août 1982

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, employé demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Isabelle Bressan, employée à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la mise en liquidation anticipée de la société.

2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

3. Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- FIN-CONTROLE S.A. avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, I. Bressan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, Relation: LAC/2007/24494. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115572/211/57.

(070132117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Ramble Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007115561/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10003. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Allmende S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007115513/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04934C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Beautymed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.865.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007115515/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Zin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.348.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115519/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

S&F Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.428.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

S&F PARTICIPATIONS S.à R.L.

Signatures

Référence de publication: 2007115780/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07870. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Guillain Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.223.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115472/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Gemstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.273.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115514/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

PI-TE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 102.753.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

PI-TE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115784/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07872. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Transoder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSSODER S.A.

FINDI Sàrl / LOUV Sàrl

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007115803/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09680. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, (ci-après «la mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme 1ST REI S.A., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 114.845, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 15 juin 2006,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 août 2007; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II- Qu'aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 31 août 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions cinq cent soixante-huit mille euros (2.568.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-cinq mille six cent quatre-vingts (25.680) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire par Monsieur Ferruccio Piantini, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-20122 Milan, 15/1, Via Crivelli, (Italie), et à libérer moyennant apport de la nue-propriété des biens immobiliers suivants:

Désignations

Un immeuble sis à Milan:

Rue:	Registre de:	Lot:	Feuille:	Références:
Pontaccio	Milan	176.496	348	360/200 360/220 379/24 379/25 379/26

Un immeuble sis à Milan:

Via:	Registre de:	Lot:	Feuille:	Références:
Crivelli	Milan	1.654.964	477	345/24 et 346/6

Immeuble via pontaccio

Identification cadastrale

- feuillet 348 trois cent quarante-huit - ref.carte 360 sub. 200 trois cent soixante subalterne deux cent- Via Pontaccio n. 8/10 - sixième étage- zone censitaire première- catégorie A/10- sixième classe -pièces 7.5 - revenu EUR 8.657,11 (bureau);

- feuillet 348 trois cent quarante-huit - ref.carte 360 sub. 220 trois cent soixante subalterne deux cent vingt - Via Pontaccio n. 8/10 -deuxième étage souterrain - zone censitaire première- catégorie C/2 -cinquième classe - 6 mètres carré- revenu EUR 20,76 (cave);

- feuillet 348 trois cent quarante-huit - ref.carte 379 sub. 24 trois cent soixante-dix-neuf subalterne vingt-quatre - Via Pontaccio n. 8- deuxième étage souterrain - zone censitaire première- catégorie C/6 - septième classe-13 mètres carré- revenu EUR 212,83 (place auto)

- feuillet 348 trois cent quarante-huit - ref.carte 379 sub.25 trois cent soixante-dix-neuf subalterne vingt-cinq - Via Pontaccio n. 8-deuxième étage souterrain- zone censitaire première- catégorie C/6-septième classe-13 mètres carré- revenu EUR 212,83 (place auto)

- feuillet 348 trois cent quarante-huit - ref.carte 379 sub.26 trois cent soixante-dix-neuf subalterne vingt-six - Via Pontaccio n. 8-deuxième étage souterrain- zone censitaire première- catégorie C/6-septième classe- 13 mètres carré- revenu EUR 212,83 (place auto)

Avertissement du cadastre

la place auto sur ref.carte 379 sub. 24 n'est pas correctement inscrite étant établie au nom de TAMIGO Srl avec siège à Milan.

Délimitation

du bureau: au nord, réf. carte 379; à l'est: cour commune, cage d'escalier et cages d'ascenseur communes, propriété de tiers; au sud: cage d'escalier et ascenseurs communs et couverture rez-de- chaussée; à l'ouest: propriété de tiers et cour commune, passage commun;

de la cave: au nord: cave des tiers; à l'est: puits d'aération; au sud et à l'ouest: passage commun

des places auto en un seul corps et un seul contour: place auto n. 90, espace pour chariots d'élévation, place auto n. 94, interstices d'aération.

116036

Urbanisme

- L'unité immobilière fait partie d'un édifice construit antérieurement au 1^{er} septembre 1967 en vertu de:
- Licence du 30 mars 1966 n. 628 actes 252768/26079/1963 et variante successive du 13 décembre 1967 n. 2616 actes 149469/16356/1967
- Autorisation pour ouvrage en bâtiment du 17 janvier 1990 n. 85 actes 283410/5297/89, avec autorisation préalable du Ministère des biens culturels et environnementaux du 26 septembre 1989 n. 8271 SP/am d'enregistrement et variante à l'autorisation du 6 août 1990 n. 1748
- Pour le changement de destination a été présentée à la ville de Milan une demande pour la concession en régularisation, l'oblation prévue à l'article 35 de la Loi 47/85 a été payée en une seule solution au taux provisoire de Lires 200.000,-; par la demande du 18 octobre 1985 n.262647 d'enregistrement et la demande successive annexée à la demande de concession en régularisation, le propriétaire d'alors, GESTIM SpA, avec siège à Milan, avait demandé à la ville de Milan de prendre connaissance des actes originaux de construction, approuvés par la ville de Milan; ces documents ont seulement été produits par la ville de Milan à la date du 19 septembre 1989; en date du 9 mars 1990 n. 80116 400 d'enregistrement a été consignée à la ville de Milan, la documentation retenue nécessaire pour l'obtention de la concession en régularisation et a été payée une amende intégrative; à la date du 25 juillet 2007, la ville de Milan n'a toujours pas émis de concession en régularisation.
- Déclaration de début d'activité du 29 juillet 2005 n. 771884/2005 d'enregistrement
- Déclaration de début d'activité du 7 octobre 2005 n. 981126/2005 d'enregistrement
- Déclaration de début d'activité du 3 avril 2006 n. 326955/2006 d'enregistrement

Immeuble via crivelli

Identification cadastrale

Feuillet 477 quatre cent soixante-dix-sept - réf. Carte 345 sub.712 trois cent quarante-cinq subalterne sept cent douze- Via Carlo Crivelli n.15 - sixième étage, septième et deuxième souterrain- zone censitaire première - catégorie A/2 - cinquième classe - pièces 17,5 - revenu EUR 5.693,64 (appartement et cave);

Feuillet 477 quatre cent soixante-dix-sept - réf. Carte 346 sub. 6 trois cent quarante-six subalterne six - Via Carlo Crivelli n.15 - rez de chaussée- zone censitaire première- catégorie C/6- sixième classe- 15 mètres carrés-revenu EUR 210,71 (garage).

Délimitation

Dans le corps de l'appartement: cour commune, cage d'escalier, cage d'ascenseur et palier, encore une cour commune et Via Crivelli;

De la première cave: couloir commun pour les deux côtés, interstices et cellier n. 142;

De la seconde cave: cellier n.151, pièce climatiseur, cellier n. 141 et couloir commun;

De la pièce garage: espace garage n.7, cour, espace garage n.5 et limites de la propriété.

Urbanisme

- Les unités immobilières font partie d'édifice construit antérieurement au 1^{er} septembre 1967, en vertu de:
 - Licence du 29 juillet 1965 actes 41276/686/1965
 - Licence du 17 septembre 1967 actes 174151/18219/1967
 - Demande de concession en régularisation du 20 mai 1986 n. 200906 d'enregistrement, n. 0223492504 progressif, dont la totalité de Poblacion de Lire 208.000,- a été payée, l'ouvrage régularisé concerne un immeuble non soumis aux obligations des articles 32,33 et 40 premier alinéa de la loi 47/85; en relation avec la susdite demande, la ville de Milan n'a pas émis de mesures de régularisation dans les délais établis par l'art.39, 4^{ème} alinéa de la Loi 724/94 c'est pourquoi celle-ci doit être considérée comme acceptée car intégrée au cas particulier du silence - approbation conformément aux termes et effets de l'art. 35, 12^{ème} alinéa de la Loi 47/85
 - Déclaration du début d'activité du 23 décembre 1999 n. 9.023.176/1999 d'enregistrement
 - Déclaration du début d'activité du 5 février 2001 n. 3.936.176/2001 d'enregistrement
 - Permis de construire en régularisation du 30 mars 2004 n. 350532/2004
 - Déclaration du début d'activité du 26 novembre 2004 n. 1192026/2004 d'enregistrement n. 9791/2004 progressif.
- L'immeuble situé sis Via Crivelli est grevé d'une hypothèque pour un montant de EUR 787.500,- dont EUR 525.000,- en capital. La dette résiduelle au 31 juillet 2007 est de EUR 327.215,40.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Luc Sunnen, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Le 6 septembre 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR), divisé en vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-huit mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Swetenham, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2007, Relation GRE/2007/4070. — Reçu 25.680 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115592/231/147.

(070132256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIRIADE S.A.

A. Soldati

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007115800/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09688. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Egon Jewellery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.264.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON JEWELLERY S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115801/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09646. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

RivCore Amstel 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.194.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of August.

Before the undersigned Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 130.179,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 6 August 2007 in Luxembourg,

Said proxy, after having been signed ne varietur by its proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party, acting in its here above stated capacities, is the sole shareholder of RivCore AMSTEL 3 S. à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 130.194, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party, hereinafter referred to as the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requests the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association (the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquiring, selling and investing (whether directly or indirectly through the acquisition of shares or any other interest) in real estate assets predominantly in continental Europe including, where relevant and required, (a) the raising of debt and equity relative to such acquisitions and/or investments and (b) the undertaking of any activity reasonably necessary or ancillary to such acquisition, sale or investment, in each case with a view to receiving income, generating profit and making capital gains in respect of such activities.

The purpose of the Company is also the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee the obligations of, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including but without limitation the granting of indemnities and granting of security in favour of any provider of finance or in relation to any other financial arrangement.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations including the entering into financial instruments as ISDA, swaps, preferred equity certificates (PECs), convertible preferred equity certificates (CPECs) and profit participating preferred equity certificates (PPECs) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of RivCore AMSTEL 3 S.à r.l

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among the Class A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his- absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must contain a reasonably detailed agenda of the items to be discussed at such meeting and be given to the managers at least 24 hours in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 13. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

At any meeting of the board of managers, each manager present, or represented by another manager, shall have one vote each.

Art. 14. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Such manager shall be deemed to be present in person at the meeting of the board of managers and shall count towards the quorum.

Art. 15. The board of managers can deliberate or act validly only if two Class A managers and the majority of the Class B managers, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Art. 16. Unless stated otherwise in the next article, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

Art. 17. The following decisions shall be taken by unanimous vote of all the managers present or represented at such meeting:

- a) other than pursuant to a facility agreement, the issue of any debt instrument or incurring of any indebtedness or borrowings in the nature of indebtedness;
 - b) the borrowing of any monies;
 - c) the creation of any mortgage, pledge, lien, charge, assignment by way of security, trust arrangement or other encumbrance or arrangement having the effect of security on its undertaking, property or assets, present or future, or any part thereof;
 - d) the mortgaging of any interest in immovable property;
 - e) in any material way, the departing from the ordinary course of the day to day accomplishment of the purpose of the Company either as regards the nature or the scope or the manner in which it conducts the same;
 - f) the making of any loans or payments or the granting of any credit or the giving of any guarantees or other commitment of the Company otherwise than in the normal course of the accomplishment of the purpose of the Company;
 - g) the selling, licensing, transfer or otherwise disposing of its business, assets or undertaking or any substantial part thereof other than in the normal course of the accomplishment of the purpose of the Company;
 - h) the entering into, terminating or altering of any service contract or other terms of service with a manager or officer of the Company;
 - i) the expansion or development of the purpose of the Company except through itself, or a subsidiary of the Company;
 - j) other than a adviser's agreement concluded with a company of the group to which the Company belongs, the entering into a service or any other agreement with any manager or connected person, or the materially modification of such an agreement;
 - k) the adjusting or altering of the accounting policies and bases upon which the annual profit and loss account and balance sheet of the Company and the group of companies to which the Company belongs are based;
 - l) the modification or termination of any banking facilities or the taking of any action to do so or allowing them to cease to become available;
 - m) the modification of the terms of an adviser's agreement;
 - n) the establishment of any pension, bonus, profit sharing or other incentive scheme of plan for managers and/or employees of the Company;
 - o) the taking of any steps to have wound up any subsidiary of the Company;
 - p) the subscription for, purchasing or acquiring of any shares, debentures or other interest in any other company, trust partnership or other body;
 - q) the entering into any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;
 - r) other than as set out in the Articles, the nomination, appointment or removal of any manager of the Company or the appointment of any committee of the board of managers or other committee of the Company;
 - s) the employment or agreement to employ any employee;
 - t) the agreement to any variation or waiver of any of the provisions of any shareholders' agreement entered by and between the parties referred to in article 1 of the Articles;
 - u) the variance with or the amendment of the terms of the business plan of the Company;
 - v) the entering into any transaction or the accomplishment of any thing in respect of the matter to be approved by the investment committee to be established which has not been approved by a majority of such investment committee;
- the causing or the permission to any subsidiary to do any of the things listed at paragraphs a) to v) (inclusive) above substituting reference to the Company with that subsidiary and a reference to manager(s) with the relevant director(s) or manager(s) (as applicable) of the relevant subsidiary.

Art. 18. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions passed by circular means shall be as valid and effective for all purposes as a resolution passed by the managers at a meeting duly convened, held and constituted.

Art. 19. Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the board of managers and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. Such manager may not take part in these deliberations.

At the next following general meeting of shareholders of the Company, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have an interest conflicting with that of the Company.

The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the board of managers relate to current operations entered into under normal conditions.

Art. 20. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Class A manager and a Class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by a Class A manager and a Class B manager.

Art. 21. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 22. The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the company. He/They is/are authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 23. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 24. Unless stated otherwise in the next article, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 25. The following decisions shall be taken by unanimous vote of all the shareholders present or represented at such meeting:

- a) the amendments of the Articles or the articles of incorporation of any subsidiary of the Company;
- b) the amendments to the share capital of the Company, the reduction, purchase or redemption of any share capital or the creation of any options, subscription rights or conversion rights over any share capital of the Company;
- c) any resolution to wind up the Company;
- d) the making of a general agreement with creditors to avoid bankruptcy (concordat préventif de la faillite), the agreeing to become subject to controlled management (gestion contrôlée), the agreeing to deferral of payment terms (sursis de paiement), the Company entering into a general arrangement or settlement with its creditors, or the application for any other similar legal procedure, liquidation, bankruptcy or insolvency proceedings in respect of the Company or the applying for a court appointed manager (commissaire à la gestion contrôlée), a judicial liquidator (liquidation judiciaire), a trustee or receiver in bankruptcy (curateur), a commissaire or any similar officer to be appointed in respect of the Company.

Art. 26. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 27. The Company's year commences on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.

Art. 28. Each year on the last day of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 29. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 30. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed in accordance with article 25 of the Articles by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 31. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Shareholders' agreement

Art. 32. In the event of the existence of a shareholder's agreement, the terms of the shareholders' agreement shall, among the parties thereto only, have priority on the present Articles. In the case of transfer of shares of the Company, each transferee must, prior to such transfer, adhere to the provisions of the shareholders' agreement. The Company shall refuse to record in the register of shares any transaction made in the shares of the Company which were not executed in accordance with the form and procedures provided for in the shareholders' agreement and these articles, and to recognize in that case any right to third parties in or against the Company.»

Second resolution

The first financial year shall end on the last day of June 2008.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

RivCore AMSTEL 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,-, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.179,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2007 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de RivCore AMSTEL 3 S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,-, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.194, constituée conformément à un acte reçu par le notaire soussigné le 6 juillet 2007, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Laquelle comparante, ci-après dénommée l'Associée unique, représentant la totalité du capital social de la Société, requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique de la Société décide de modifier et de reformuler les Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente et la prise de participations (directement ou indirectement par l'acquisition de parts sociales ou de tout autre forme de participation) dans des biens immobiliers situés principalement en Europe continentale, y inclus, lorsque cela s'avère approprié et requis, (a) l'augmentation du niveau d'endettement ou du capital social de la Société en vue de réaliser les acquisitions et/ou placements envisagés et (b) l'accomplissement de toute activité raisonnablement nécessaire ou subsidiaire à ces acquisitions, ventes ou placements, dans le but à chaque fois de percevoir des revenus, de réaliser des plus-values et des gains en capital en rapport avec ces activités.

L'objet de la Société est par ailleurs la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir des engagements, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société y inclus notamment la constitution d'indemnités et de sûretés en faveur de tout prêteur ou relative à tout autre arrangement financier.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations y inclus la conclusion de tout contrat portant sur des instruments financiers de type ISDA, swaps, preferred equity certificates (PECs), convertible preferred equity certificates (CPECs) et profit participating preferred equity certificates (PPECs) qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RivCore AMSTEL 3 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des délibérations pendant les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit des gérants de classe A soit des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la seule signature de toute personne à laquelle le conseil de gérance aura délégué un tel pouvoir de signature.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président parmi les gérants de classe A, et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui peut ne pas être gérant de la Société et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit contenir un ordre du jour raisonnablement détaillé des points à discuter lors de la réunion et être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Art. 13. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Art. 14. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et sera prise en compte pour le quorum.

Art. 15. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux gérants de classe A et la majorité au moins des gérants de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Art. 16. Sous réserve des dispositions de l'article suivant, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 17. Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité de tous les gérants présents ou représentés à cette réunion:

- a) en dehors de toute convention de crédit, l'émission de tout instrument de dette ou la conclusion d'un contrat d'endettement ou emprunter;
- b) l'emprunt de toute somme d'argent;
- c) la création de toute hypothèque, garantie, privilège, charge, commission par voie de garantie, trust arrangement ou tout autre charge ou arrangement ayant pour effet de garantir un engagement, une propriété ou des actifs, actuels ou futurs, ou en partie;
- d) l'hypothèque sur toute participation de propriété immobilière;
- e) par tout moyen matériel, tout acte s'éloignant de la réalisation normale au jour le jour de l'objet social selon la nature, l'étendue ou la manière dans laquelle il est posé;
- f) le consentement à des prêts ou à des paiements ou le consentement à des crédits ou à des garanties ou tout autre engagement de la Société en dehors de la réalisation normale de l'objet social de la Société;
- g) la vente, les autorisations, le transfert ou tout autre utilisation de l'entreprise, des actifs ou des engagements ou toute part substantielle, en dehors de la réalisation normale de l'objet social de la Société;
- h) la conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat de service ou de toute autre condition de service avec un gérant ou membre de la Société;
- i) tout nouvel élargissement ou modification de l'objet social de la Société ou de toute filiale de la Société;
- j) à l'exception de tout contrat de conseil (adviser's agreement) avec une société appartenant au même groupe que la Société, la conclusion d'un service ou tout autre contrat avec un gérant ou une personne connexe, ou la modification matérielle d'un tel agrément;
- k) l'ajustement ou la modification des politiques de comptabilité générale et des bases sur lesquelles sont fondés les comptes annuels et le bilan de la Société et du groupe de sociétés auquel la Société appartient;
- l) la modification ou la résiliation de toutes facilités bancaires ou la prise de décision les concernant ou la décision de ne plus y recourir;
- m) la modification des termes de tout contrat de conseil (adviser's agreement) avec une société appartenant au même groupe que la Société;
- n) la constitution de pensions, primes, partages de bénéfices ou autres plans de motivation en faveur des gérants et/ou employés de la Société;
- o) la prise de décisions relatives à la mise en liquidation de toute filiale de la Société;
- p) la souscription pour l'achat ou l'acquisition de parts sociales, d'obligations ou tout autre forme de participation dans une autre Société, dans un trust partnership ou dans tout autre organisme;
- q) la conclusion d'une joint-venture, d'une association, d'un consortium ou de tout accord similaire;
- r) sous réserve de ce est prévu par les Statuts, la nomination, la désignation ou la révocation d'un gérant de la Société ou la désignation d'un comité du conseil de gérance ou d'un autre comité de la Société;
- s) l'embauche ou l'autorisation d'embaucher un employé;
- t) tout changement ou abandon d'une des dispositions de tout pacte d'associés conclu entre les parties visées à l'article 1^{er} des présents Statuts;
- u) toute divergence avec ou tout amendement apporté au contenu du projet d'entreprise de la Société;
- v) la conclusion de toute transaction ou la réalisation de toute chose en relation avec les matières approuvées par tout futur comité d'investissement, et qui n'aurait pas été approuvé par la majorité de ce futur comité d'investissement;
- w) la demande faite à ou l'autorisation accordée à toutes filiales de la Société d'accomplir un des actes énumérés aux points a) à v) (inclus) du présent article en se substituant à la Société et aux gérants de la Société.

Art. 18. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les résolutions prises par voie circulaire ont la même valeur qu'une résolution passée par les gérant à une réunion dûment convoquée, tenue et constituée.

Art. 19. Tout gérant qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Lors de la première assemblée générale des associés de la Société, il est spécialement tenu compte avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des gérants aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil de gérance concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 20. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 21. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa/leurs fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) ne sont/n'est responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 23. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 24. Sous réserves des dispositions de l'article suivant, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 25. Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité de tous les associés présents ou représentés à cette réunion:

- a) la modification des Statuts ou des statuts de toute filiale de la Société;
- b) les modifications au capital social de la Société, la diminution, l'achat ou le remboursement du capital social ou la création d'options, la souscription de droits ou la conversion de droits sur le capital social de la Société;
- c) toute décision de liquider la Société;
- d) la conclusion avec les créanciers d'un concordat préventif de la faillite, l'acceptation de devenir sujet d'une gestion contrôlée, l'accord portant sur un sursis de paiement, la conclusion par la Société avec ses créanciers d'un accord général ou d'un règlement, ou l'application de toute autre procédure légale similaire, des procédures de liquidation, de banqueroute, d'insolvabilité à l'égard de la Société ou par lesquelles il est fait recours à un commissaire à la gestion contrôlée, à un liquidateur judiciaire ou à un curateur, à un commissaire ou à tout agent similaire concernant la Société.

Art. 26. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 28. Chaque année, au dernier jour du mois de juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 29. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) conformément à l'article 25 des Statuts par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Pacte d'associés

Art. 32. Lorsqu'il existe un pacte d'associés entre les parties visées à l'article 1^{er} des Statuts, les dispositions de ce pacte d'associés prévalent sur les dispositions des présents Statuts mais seulement à l'égard des parties à ce pacte. En cas de cession de parts sociales de la Société, tout cessionnaire doit, avant une telle cession, adhérer aux dispositions de ce pacte d'associés. La Société refusera de transcrire dans le registre des parts sociales toute cession ayant eu lieu en violation des forme et procédures prévues par le pacte d'associés et par conséquent, de reconnaître un droit à toute tierce partie dans la Société ou à l'encontre de cette dernière.»

Deuxième résolution

La première année sociale se termine le dernier jour du mois de juin 2008.

Frais et dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (2.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, LAC/2007/22155. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007115675/7241/458.

(070132875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cofingest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 47.525.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

COFINGEST S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115819/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09946. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.

J.-M. Heitz / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115822/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08615. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lucky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

LUCKY INVESTMENTS S.A.

J.-M. Heitz / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115823/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09587. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Metatech International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.895.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1. Mr Saeid Marjovi, company manager, residing at Unit 902.9th Floor Elegance Building Next to Mövenpick Hotel Bardubai, Dubai, UAE, hereby represented by Mr Frank Helmut Walenta, lawyer, and/or Oliver Haumann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th August 2007.

2. Mrs Roya Pir Zadeh, business woman, residing at Boos-Fremery- Strasse 63, D-52525 Heinsberg, Federal Republic of Germany, hereby represented by Mr Frank Helmut Walenta, lawyer, and/or Oliver Haumann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th August 2007.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party under 1. declares that he is the sole shareholder of METATECH INTERNATIONAL S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2636 Luxemburg, 12, Léon Thyès Straße (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of April 30th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company») of, July 3rd, 2007, number 1346. The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

II. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the subscribed capital by an amount of two hundred forty-nine thousand and eight hundred euro (EUR 249,800.-) in order to raise it from currently twelve thousand four hundred and eighty-two euro (EUR 12,482.-) to two hundred sixty-two thousand two hundred eighty-two euro (EUR 262,282.-) by the issue of two hundred forty nine thousand and eight hundred (249,800) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing shares. Mr Saeid Marjovi will subscribe to 235,106 shares of a par value of one euro (EUR 1.-) and Mrs Roya Pir Zadeh to 14,694 shares of a par value of one euro (EUR 1.-).

2. Subscription and payment of the new shares by contribution in kind of the entire share capital of the METATECH GmbH, being of EUR 850,000.-, a private liability limited company existing under the law of the Federal Republic of Germany with registered office at Steinesweg 7 in D-40822 Mettmann registered with the Trade and Company register held by the Amtsgericht Wuppertal (Germany) under number HRB 14402.

3. Subsequent amendment article 5.1 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capita by an amount of two hundred forty-nine thousand and eight hundred euro (EUR 249,800.-) in order to raise it from currently twelve thousand four hundred and eighty-two euro (EUR 12,482.-) to two hundred sixty-two thousand two hundred eighty-two euro (EUR 262,282.-) by the issue of two hundred forty nine thousand and eight hundred (249,800) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription

There now appeared Mr Frank Helmut Walenta, prenamed, acting in capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Saeid Marjovi and Mrs. Roya Pir Zadeh, prenamed, by virtue of the proxies given on 27th August 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Saeid Marjovi, prenamed, for two hundred thirty-five thousand one hundred six (235,106) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing 94% of the shares of the METATECH GmbH, a private liability limited company existing under the law of the Federal Republic of Germany with registered office at Steinesweg 7 in D-40822 Mettmann, registered with the Trade and Company register held by the Amtsgericht Wuppertal (Germany) under number HRB 14402.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mrs Roya Pir Zadeh, prenamed, for fourteen thousand six hundred ninety-four (14,694) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing 6% of the shares of the METATECH GmbH, a private liability limited company existing under the law of the Federal Republic of Germany with registered office at Steinesweg 7 in D-40822 Mettmann, registered with the Trade and Company register held by the Amtsgericht Wuppertal (Germany) under number HRB 14402.

It results from a certificate dated on the 27th August 2007 by the management of METATECH GmbH, that:

- Mr Saeid Marjovi is the owner of 94% of the shares and Mrs Roya Pin Zadeh is the owner of 6% of the shares of the METATECH GmbH,
- such shares are fully paid-up to the extent of two hundred and forty nine thousand eight hundred euro (EUR 249,800.-) representing approximately 30% of the entire subscribed share capital of the company
- Mr Marjovi and Mrs. Zadeh are each solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the German law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company required in Germany will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- on the 27th August 2007 the entire share capital to be contributed is worth EUR 249.800, this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the hereto attached interim accounts of the Company as per 31 May 2007 and on the valuation certificate of 27 August 2007.

The said proxies, accounts and certificates, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of the shareholders resolves unanimously to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred sixty-two thousand two hundred eighty-two euro (EUR 262,282.-) represented two hundred sixty-two thousand two hundred eighty-two (262,282.-) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Expenses

For the purpose of registration, the subscribers declare that the contribution in kind consisting of shares representing at least sixty-five per cent (65%) of the share capital of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated by the appearing parties at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said proxy holders signed together with us, the notary, this original deed.

The German Translation follows:

Im Jahre zweitausendundsieben, am achtundzwanzigsten August, erschienen vor uns, Maître Marc Lecuit, Notar, geschäftlich ansässig in Mersch:

1. Herr Saeid Marjovi, Geschäftsführer, wohnhaft in Unit 902.9th Floor Elegance Building Nähe Mövenpick Hotel Bardubai, Dubai, Vereinigte Arabische Emirate,

gesetzlich vertreten durch Herrn Frank Helmut Walenta, Jurist, und/oder Herrn Oliver Haumann, Jurist, jeweils geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer am 27. August 2007 erteilten Vollmacht.

2. Frau Roya Pir Zadeh, Unternehmerin, wohnhaft Boos-Fremery- Strasse 63, in 52525 Heinsberg, Bundesrepublik Deutschland,

gesetzlich vertreten durch Herrn Frank Helmut Walenta, Jurist, und/oder Herrn Oliver Haumann, Jurist, jeweils geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer am 27. August 2007 erteilten Vollmacht.

I. Die genannten Vollmachten bilden als Anhang einen Teil dieser Urkunde und werden zusammen mit dieser registriert.

Die erscheinende Partei zu 1. erklärt, dass er alleiniger Anteilseigner der METATECH INTERNATIONAL S.à.r.l. sei, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Geschäftssitz in L-2636 Luxemburg, Leon-Thyes-Straße 12. Diese wurde ordnungsgemäß vor dem unterzeichneten Notar am 30. April 2007 gegründet und im Memorial C, dem Gesetzesblatt des Großherzogtums Luxemburg, am 3 Juli 2007 unter der Nummer 1346 bekanntgemacht. Die Artikel der Gesellschaftssatzung sind seit diesem Datum nicht geändert worden.

II. Die erscheinenden Parteien, vertreten wie oben angegeben bestätigen, vollumfänglich Kenntnis zu haben von den auf Grundlage der folgenden Agenda zu fassenden Beschlüssen:

Agenda:

1. Erhöhung des gezeichneten Kapitals um einen Betrag in Höhe von zweihundertneunundvierzigtausendachthundert Euro (EUR 249.800,-) von derzeit zwölftausendvierhundertzweiundachtzig Euro (EUR 12.482,-) auf zweihundertzweiundsechzigtausendzweiundachtzig Euro (EUR 262.282,-) mittels Ausgabe von zweihundertneunundvierzigtausendachthundert (249.800) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem jeweiligen Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche dieselben Rechte wie die bereits existierenden Gesellschaftsanteile verbriefen. Herr Saeid Marjovi wird zweihundertfünfunddreissigtausendeinhundertundsechs (235.106) Gesellschaftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) und Frau Roya Pir Zadeh vierzehntausendsechshundertundvierundneunzig Gesellschaftsanteile (14.694) zu einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR) zeichnen.

2. Zeichnung und Bezahlung der neuen Gesellschaftsanteile im Wege der Sacheinlage mittels Einbringung der Gesamtstammeinlage in Höhe von achthundertundfünfzig tausend Euro (EUR 850.000,-) der METATECH GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in Steinesweg 7 in D-40822 Mettmann, geführt beim Handelsregister des Amtsgerichts Wuppertal unter der Handelsregisternummer HRB 14402.

3. Entsprechende Änderung des Art. 5.1 des Gesellschaftsvertrags.

4. Verschiedenes

Und haben den unterzeichneten Notar beauftragt, die nachfolgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag in Höhe von zweihundertneunundvierzigtausendachthundert Euro (EUR 249.800,-) von derzeit zwölftausendvierhundertzweiundachtzig Euro (EUR 12.482,-) auf zweihundertzweiundsechzigtausendzweiundachtzig Euro (EUR 262.282,-) mittels Ausgabe von zweihundertneunundvierzigtausendachthundert (249.800) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem jeweiligen Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche dieselben Rechte wie die bereits existierenden Anteile verbriefen, zu erhöhen.

Zeichnung der Gesellschaftsanteile

Es erscheint zuvor benannter Frank Helmut Walenta, handelnd als ordnungsgemäß bevollmächtigter Vertreter für vorbenannten Herrn Saeid Marjovi sowie für vorbenannte Frau Roya Pir Zadeh, kraft Vollmachten vom 27. August 2007.

Herr Walenta erklärt, namens und im Auftrag von Herrn Saeid Marjovi zweihundertfünfunddreissigtausendeinhundertundsechs (235.106) neue Gesellschaftsanteile zum Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) zu zeichnen durch

Einlage der von diesem gezeichneten Stammeinlage, stellvertretend für circa 94% der Gesamtstammeinlage in der Metatech GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit Geschäftssitz in Steinesweg 7, 40822 Mettmann, Handelsregister bei dem Amtsgericht Wuppertal unter der Nummer HRB 14402.

Der Erscheinende erklärt, namens und im Auftrag von Frau Roya Pir Zadeh vierzehntausend sechshundertundvierundneunzig (14.694) neue Gesellschaftsanteile zum Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) zu zeichnen durch Einlage der von dieser gezeichneten Stammeinlage, stellvertretend für circa 6% der Gesamtstammeinlage in der Metatech GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit Geschäftssitz in Steinesweg 7, 40822 Mettmann, Handelsregister bei dem Amtsgericht Wuppertal unter der Nummer HRB 14402.

Ausweislich einer Bestätigung der Geschäftsleitung der Metatech GmbH vom 27. August 2007 ist

- Herr Saeid Marjovi Inhaber von 94 % und Frau Roya Pir Zadeh von 6% des gesamten Gesellschaftskapitals;
- Die Gesellschaftsanteile sind vollständig geleistet in Höhe von EUR 249.800,- (zweihundertneundvierzigtausendachthundert Euro), stellvertretend für circa 30% der gezeichneten Gesamtgesellschaftskapitals;
- Die Anteilseigner sind jeweils alleine berechtigt, über die Gesellschaftsanteile zu verfügen;
- Die Gesellschaftsanteile sind weder mit einem Pfand- noch mit einem Nießbrauchsrecht belastet; ein Anspruch, ein solches Recht an den Gesellschaftsanteilen zu erwerben besteht nicht und keiner der Gesellschaftsanteile unterliegt der Zwangsvollstreckung.
- Es besteht weder ein Vorkaufsrecht noch irgend ein sonstiges Recht, aufgrund dessen ein Dritter berechtigt ist, die Übertragung eines oder mehrerer Gesellschaftsanteile an sich zu verlangen;
- Nach dem deutschen Gesellschaftsrecht und dem Gesellschaftsvertrag sind solche Anteile frei übertragbar;
- Alle Formalitäten, die im Zusammenhang mit der Einlage nach deutschem Recht erforderlich sind, werden mit Zugang einer beglaubigten Abschrift der notariellen Urkunde, welche die besagte Sachgründung regelt, bewirkt.
- Der Wert des vollumfänglich einzubringenden Stammkapitals wird auf EUR 249.800,- (zweihundertneundvierzigtausendachthundert Euro) geschätzt auf Grundlage allgemein anerkannter Grundsätze der Buchführung, sowie des beigefügten Zwischenjahresabschlusses vom 31. Mai 2007 und des Wertbestätigungsschreibens vom 27. August 2007;

Die genannten Vollmachten, Abschlüsse und Bestätigungen verbleiben, nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienenen Personen und dem unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde beigefügt zum Zwecke der amtlichen Bekanntmachung.

Zweiter Beschluss

Auf Grundlage der genannten Beschlüsse entschließt sich die Gemeinschaft der Anteilseigner einstimmig, Art. 5 §1 der Gründungsurkunde («Company's Articles of Association») wie folgt abzuändern:

« Art. 5 Kapital.

5.1. Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertzweiundsechzigtausendzweihundertzweiundachtzig Euro (EUR 262.282,-) bestehend aus zweihundertzweiundsechzigtausendzweihundertzweiundachtzig Namensaktien (262.282) zu einem jeweiligen Nennwert von einem Euro (EUR 1,-). Alle Anteile sind vollständig gezeichnet und bezahlt.»

Kosten

Zum Zwecke der amtlichen Bekanntmachung erklären die Zeichnenden, dass die Sacheinlage im Wege der Übertragung von Gesellschaftsanteilen in Höhe von mindestens 65 % des Gesellschaftskapitals einer nach EU-Recht gegründeten Gesellschaft auf eine andere Gesellschaft nach EU-Recht unter der Steuerbefreiung gemäss Art. 4-2 des Gesetzes vom 29. December 1971 in seiner geänderten Fassung vollzogen wird.

Anfallende Kosten und Gebühren jeglicher Art, die die Gesellschaft für diese Urkunde zu zahlen hat, werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass entsprechend dem Antrag der erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache mit deutscher Übersetzung ausgefertigt wurde. Auf Wunsch dieser Personen sowie bei Zweifeln und Unstimmigkeiten hinsichtlich des Wortlauts des englischen und deutscher Textes soll der englische Text maßgeblich sein.

Diese Urkunde wurde in Luxemburg an dem oben genannten Tag erstellt.

Nachdem das Originaldokument dem bevollmächtigten Vertreter der erschienenen Personen, deren Vor- und Zunamen, Familienstand und Anschriften dem Notar bekannt sind, vorgelesen worden war, wurde es von dem vorbenannten Bevollmächtigten gemeinsam mit uns, dem beurkundenden Notar, unterzeichnet.

Signé: F. Walenta, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2007. MER/2007/1194. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007115604/243/200.

(070132129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Swisscamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

SWISSCAMEL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115809/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07857. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Springboard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2007115266/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09751. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International-Rali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 86.870.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115811/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03757. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Glycine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

GLYCINE S.A.

R. Donati / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115817/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08923. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Faccio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

FACCIO INTERNATIONAL S.À.R.L.

A. Faccio

Gérant-Associé

Référence de publication: 2007115818/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09947. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cheval Noir S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Ewen.

R.C.S. Luxembourg B 68.388.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115840/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07108. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Green Duck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

GREEN DUCK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115810/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07860. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Carelog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.592.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour CARELOG S.À.R.L.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115824/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09581. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.252.

In the year two thousand and seven, on 25 September.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

E.V.A.F. LUXEMBOURG II S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.957,

here represented by Gérard Neiens, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 21 September 2007,

herein referred to as the Sole Shareholder.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated E.V.A.F. LUXEMBOURG (OLYMPIC) S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 128.252 (the Company), pursuant to a deed of notary Maître Blanche Moutrier, dated 1 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1458 of 14 July 2007, and amended by a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, dated 20 August 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder declares that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda as stated below.

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125 to raise it from its current amount of EUR 12,500 to an amount of EUR 12,625, by the issuance of 1 additional new share and to pay a share premium of EUR 6,299,875.

2. Decision to modify article 4 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares having each a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 12,625 (twelve thousand six hundred and twenty-five), by the issuance of 1 (one) share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) and to pay a share premium of EUR 6,299,875 (six million two hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euro).

The new share to be issued has been fully subscribed, and paid up in cash and the issue premium has been fully paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 6,300,000 (six million three hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 101 (one hundred and one) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,625 (twelve thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 101 (one hundred and one) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholder's meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Estimate of costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately evaluated at € 67,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of discrepancies between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

E.V.A.F LUXEMBOURG II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.957,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 septembre 2007,

ci-dessous l'Associé Unique.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée E.V.A.F LUXEMBOURG (OLYMPIC) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.252, (la Société), constituée selon acte du 1^{er} juin 2007 par devant Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1458 du 14 juillet 2007, modifié depuis par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, daté du 20 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la totalité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 125 afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à un montant de EUR 12.625, par le biais de l'émission d'une part sociale additionnelle avec paiement d'une prime d'émission de EUR 6.299.875.

2. Décision d'amender l'article 4 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, pour le porter à un montant de EUR 12.625 (douze mille six cent vingt-cinq euros), par le biais de l'émission d'une nouvelle part sociale d'un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 6.299,875 (six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros).

La nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission a été payée intégralement par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 6.300.000 (six millions trois cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 101 (cent et une) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la précédente résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.625 (douze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 101 (cent et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de € 67.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Neiens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 26 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11546. — Reçu 63.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007115603/272/123.

(070132006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

De Angelis Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.581.

—
Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 414 du 14 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP SARL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115828/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08843. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Blue Moon Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.319.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour BLUE MOON INVESTMENTS

P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007115830/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09408. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Malderen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.058.

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MALDEREN S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.058, (ci-après: «la Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié, dressé en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 15 du 8 janvier 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 28 juin 2002 et dont un extrait a été publié au Mémorial, le 3 octobre 2002, sous le numéro 1429.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrea Mastrangeli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- De modifier l'article dix (11) des statuts de la Société par la suppression de son troisième et dernier alinéa.
- 2.- De modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le 20 juin de chaque année à 10.30 heures.
- 3.- De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société afin de refléter ce changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4.- De modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société de sorte que cet article se lise désormais comme suit:
«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, afin de tenir compte de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son troisième et dernier alinéa libellé comme suit:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'actuelle date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la tenir dorénavant le 20 juin de chaque année à 10.30 heures, auparavant le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année.

Troisième résolution

Comme suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle évoqué ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article treize (13) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 20 juin de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, A. Scarcelli, A. Mastrangeli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007. Relation: EAC/2007/6696. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115586/239/74.

(070132046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

D2 Legal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.881.

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme D2 LEGAL S.A. (numéro d'identité 2000 22 39 060), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 79.881, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 610 du 8 août 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de quarante mille euros (€ 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre cents (400) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Simon Baker, expert-comptable, né à Elgin (Grande-Bretagne) le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES Ltd, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Duc, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2341. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007115225/236/65.

(070131997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Wide Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.459.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIDE BRIDGE S.A.

DMC SARL / LOUV SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007115793/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09707. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Twentieth Emerald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TWENTIETH EMERALD S.à r.l.

LOUV SARL

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007115799/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09692. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.949.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOLAR CAPITAL LLC, une société de droit américain ayant son siège social à 500 Park Avenue, 5th Floor, New York NY 10022, USA, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée SOLAR CAPITAL LUXEMBOURG I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.949, et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1354 du 4 juillet 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Stewart Kam-Cheong qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3835. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115597/231/59.

(070132345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Occimed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.901.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1989, acte publié au Mémorial C n^o 42 de 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2000, acte publié au Mémorial C n^o 703 du 28 septembre 2000.

Le bilan au 8 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCCIMED S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115847/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08740. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Headlight Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.259.

Constituée en date du 28 décembre 2004 par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, acte publié au Mémorial C n^o 357 du 20 avril 2005.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEADLIGHT HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007115846/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08735. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.492.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant à 32A, rue Ketten, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme à capital fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (S.C.A.) ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N ° 124.492, agissant comme associé commandité de VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (SCA),

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 janvier 2007 par le notaire Jacques Delvaux, publication au Mémorial C de 2007, page 37.120. Les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte du même notaire en date du 26 janvier 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 43.275, et en date de ce jour et avant les présentes,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, prise le 26 juillet 2007,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 661.124,- (six cent soixante et un mille cent vingt-quatre euros), divisés en 297.500 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents) Actions de Catégorie A et 33.062 (trente-trois mille soixante-deux) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2) Qu'aux termes de l'article 5, 5^{ème} paragraphe des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) composé d'un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-),

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'article 5 des statuts est intégralement libellé comme suit:

Le capital social autorisé de la SICAR est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) composé d'un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-). Le Gérant est autorisé à et à la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période débutant à la date de la publication du présent acte et expirant le jour du cinquième (5) anniversaire de ladite date de publication, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions. Chaque fois que le Gérant agira aux fins de donner effet à l'augmentation du capital, tel qu'autorisé, l'article 5 de ces articles sera modifié afin de refléter ladite augmentation du capital; le Gérant prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes mesures nécessaires aux fins d'obtenir la rédaction et la publication de ladite modification. Le Gérant est par la présente autorisé et chargé de déterminer les conditions attachées à toute souscription ou paiement (y compris le paiement par les Actionnaires d'une prime sur action non-proportionnelle en accordance avec cet article), ou il peut le cas échéant décider de convertir tout bénéfice net de la SICAR en capital et ainsi attribuer des Actions entièrement payées aux Actionnaires au lieu de dividendes. Quoi qu'il en soit, la somme du capital social et de la prime d'action n'excéderont en aucun cas le montant total de toutes les promesses des Actionnaires Commanditaires aux fins d'investir dans la SICAR (le «Capital total engagé» et chaque promesse un «Engagement»). Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B dans les limites du capital autorisé sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B devant être émises, sous réserve que le Gérant, lors de ladite émission des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B, émette également des Actions de Catégorie C, dans les limites du capital autorisé, selon une valeur nominale totale d'au moins 10 % (dix pour cent) de la valeur nominale totale des Actions de Catégorie A et de Catégorie B émises lors de ladite émission, avec un droit préférentiel des détenteurs existants des

Actions de Catégorie C pour souscrire au profit desdites Actions de Catégorie C nouvellement émises. Le Gérant peut déterminer une prime d'action différente pour l'émission des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C. Pour ce qui a trait à cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi, le Gérant est autorisé à retirer ou à limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants au cours de la période d'autorisation ci-dessus.

3) Qu'en date du 26 juillet 2007, l'associé gérant commandité, savoir VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A. a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 562.390,- (cinq cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 661.124,- (six cent soixante et un mille cent vingt-quatre euros), à EUR 1.223.514,- (un million deux cent vingt-trois mille cinq cent quatorze euros),

par l'émission de 152.492 (cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze) actions A nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, 100.579 (cent mille cinq cent soixante-dix-neuf) actions B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune augmentées d'une prime d'émission de EUR 84,45 (quatre-vingt-quatre euros virgule quarante cinq cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 8.493.896,55,

et 28.124 (vingt-huit mille cent vingt-quatre) actions C d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

VSI SICAR - Cap Table - A/B shares

Nbr, shareholders, address	A Shares	B Shares
1 JOVE INVEST s.r.l., via Enrico Toti n. 2, Milano - Italy	22.003	14.512
2 DE AGOSTINI INVEST S.A., 18, Avenue de la Porte Neuve - Luxembourg	10.892	7.184
3 BANCA ARNER S.A., Piazza Manzoni n. 8, Lugano - Switzerland	8.714	5.747
4 CAM PARTECIPAZIONI s.r.l., via Sempione n. 230, Pero, Milano - Italy	8.714	5.747
5 COECLERICI S.p.A., via Della Chiusa n. 2, Milano - Italy	7.625	5.029
6 FONDIARIA SAI	7.625	5.029
7 ANGELINI PARTECIPAZIONI FINANZIARIE s.r.l., via Nocera Umbra n. 75, Roma - Italy	6.535	4.311
8 Castellini Vender Patrizia, via dei Tre Orologi n. 6, Roma - Italy	6.535	4.311
9 SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., via Grossi Tommaso n. 5, Milano - Italy	6.535	4.311
10 TAGGIA XCVIII - CONSULTADORA E PARTICIPAÇÕES, UNIPESSOAL, Lda, Avenida Arriaga, nr.77, Edificio Marina Forum, 6th floor, room 605 - 9000-060 Funchal, Madeira, Portugal	6.535	4.310
11 SANGIACOMO SOCIETÀ SEMPLICE, via Botta n. 19, Milano - Italy	5.446	3.592
12 FENERA HOLDING S.p.A., via Carlo Alberto n. 59, Torino - Italy	5.228	3.448
13 PLINIANA S.p.A., via Mascheroni n. 5, Milano - Italy	5.228	3.448
14 SANBIAGIO S.A., 38, avenue de la Faiencerie, L1510 - Luxembourg	5.228	3.448
15 ACQUA BLU s.r.l., via Caldara n. 38, Milano - Italy	4.357	2.874
16 BANCA PROFILO S.p.A., corso Italia n. 49, Milano - Italy	4.357	2.874
17 DALBY CORPORATION, Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, road Town, Tortola, British Virgins Islands	4.357	2.874
18 I2Capital S.p.A., via Olivetti n. 8, Ivrea, Torino - Italy	4.357	2.874
19 ISTIFID S.p.A., via Jenner n. 51, Milano - Italy	4.357	2.874
20 NOMEN FIDUCIARIA s.r.l., via del Carmine n. 10, Torino - Italy	2.614	1.724
21 SIMON FIDUCIARIA S.p.A., via del Carmine n. 10, Torino - Italy	2.614	1.724
22 ABACO s.r.l., via Brera n. 6, Milano - Italy	2.179	1.437
23 BANQUE SYZ & CO. S.A., 30, rue du Rhone, Geneve - Switzerland	3.921	2.586
24 TETRAFIN S.p.A., largo Augusto n. 3, Milano - Italy	4.357	2.874
25 Ventura Attilio, via Monte Rosa n. 12, Milano - Italy	2.179	1.437
Total	152.492	100.579

VSI SICAR - Cap Table - C shares

Nbr, shareholders, address	C Shares	I DD
1 VALUE SECODNARY INVESTMENT MANAGEMENT S.A., 73, cote d'Eich, L-1450 - Luxembourg		28.124
Total		28.124

Les souscripteurs ci-avant désignés ont souscrits aux 152.492 (cent cinquante deux mille quatre cent quatre-vingt-douze) actions A, 100.579 (cent mille cinq cent soixante-dix-neuf) actions B augmentées d'une prime d'émission de EUR

84,45 (quatre-vingt-quatre euros virgule quarante-cinq cents) par action et au 28.124 (vingt-huit mille cent vingt-quatre) actions C dans les proportions ci-avant désignées et les ont libérés moyennant une contribution en espèces de EUR 562.390,- (cinq cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros) augmentées d'une prime d'émission de EUR 84,45 (quatre-vingt-quatre euros virgule quarante-cinq cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 8.493.896,55).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 9.056.286,55 (neuf millions cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-six euros virgule cinquante-cinq cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire, augmenté d'une prime d'émission totale de EUR 8.493.896,55)

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.223.514,- (un million deux cent vingt-trois mille cinq cent quatorze euros), augmenté d'une prime d'émission totale de EUR 8.493.896,55,

de sorte que le l'article 5, paragraphe 4 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

«The subscribed share capital is fixed at EUR 1,223,514.- (one million two hundred and twenty-three thousand five hundred and fourteen euro), divided into four hundred and forty nine thousand nine hundred ninety-two (449,992) Class A Shares, one hundred thousand five hundred and seventy nine (100,579) Class B Shares and sixty one thousand one hundred and eighty-six (61,186) Class C Shares, of a par value of two euro (EUR 2.-) each.»

Traduction française:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.223.514,- (un million deux cent vingt-trois mille cinq cent quatorze euros), divisés en 449.992 (quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze) Actions de Catégorie A, 100.579 (cent mille cinq cent soixante-dix-neuf) Actions de Catégorie B et 61.186 (soixante et un mille cent quatre-vingt-six) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 5.586,77.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21447. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007115565/208/146.

(070132028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour SEFI ONE S.A.

P. Longo

Administrateur

Référence de publication: 2007115827/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08841. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cheval Noir S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Ewen.

R.C.S. Luxembourg B 68.388.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115843/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07109. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Frank's Trinidad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.505.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1213 du 22 juin 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 8 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 2154 du 17 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANK'S TRINIDAD HOLDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115845/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08736. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Corinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.055.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

CORINTO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115805/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07852. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.
